



Énerg'iv

Notre territoire se renouvelle,
notre énergie aussi

CONTACT PRESSE :

Sophie LANTERNIER
s.lanternier@sde35.fr
02 99 23 98 38

Acquisition d'une centrale photovoltaïque au sol par Énerg'iv

Mardi 15 septembre 2020

Dans le cadre de son activité de producteur indépendant local d'électricité photovoltaïque sur le département d'Ille-et-Vilaine, la Société d'Economie Mixte Locale Énerg'iv (SEML Énerg'iv) a conclu avec la Générale Du Solaire (GDS) un accord en vue de l'acquisition d'un projet photovoltaïque au sol, sur la commune de Guignen. Retour sur un accord gagnant/gagnant en faveur de la transition énergétique des territoires !

Un projet de centrale photovoltaïque au sol sur d'anciens sites pollués

Le projet englobe le développement, la construction clé en main et la mise en service d'une centrale au sol de 4,82 MWc sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en post-exploitation de Guignen, dont le foncier appartient au SMICTOM du Pays de Vilaine (syndicat intercommunal de collecte et de traitement de déchets).



Ce projet était initialement porté par la société de projet KER HEOL, filiale de Générale Du Solaire. La vente du projet se matérialise par la cession de la SAS KER HEOL au profit de la SEML Énerg'iv comprenant le rachat du développement et d'un contrat EPC couvrant l'ensemble des travaux de construction et de mise en service de la centrale.

Les travaux ont démarré avec une livraison des panneaux solaires d'ici début novembre et la mise en service effective de la centrale en février 2021.

- Le projet englobe le développement, la construction clé en main et la mise en service d'une centrale au sol de 4,82 MWc sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en post-exploitation de Guignen, dont le foncier appartient au SMICTOM du Pays de Vilaine (syndicat intercommunal de collecte et de traitement de déchets).

- Ce projet était initialement porté par la société de projet KER HEOL, filiale de Générale Du Solaire. La vente du projet se matérialise par la cession de la SAS KER HEOL au profit de la SEML Énerg'iv comprenant le rachat du développement et d'un contrat EPC couvrant l'ensemble des travaux de construction et de mise en service de la centrale.

Energ'iV devient investisseur et producteur d'EnR

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement de la SEML Energ'iV car il lui permettra :

- de disposer, 2 ans et demi après sa création (septembre 2018), d'un outil de production en exploitation (février 2021) de taille conséquente ;

- de renforcer le partenariat avec les communes et intercommunalités du Pays des Vallons de Vilaine, qui disposent d'un important potentiel en énergies renouvelables (éolien / photovoltaïque / méthanisation) actuellement sous-exploité ;

- de poursuivre de manière accélérée et très opérationnelle sa montée en compétence sur la maîtrise d'ouvrage liée à la construction de centrale photovoltaïque au sol, une montée en compétences nécessaire au vu du portefeuille de projets de plus 17MWc en cours de développement sur 7 autres sites d'enfouissement du département



De fortes retombées locales

Le SMICTOM du Pays de Vilaine est très favorable au rachat par la SEML Energ'iV du projet, afin d'en accroître la maîtrise par les acteurs publics locaux et d'en faire un maillon essentiel de l'autonomie énergétique du Pays des Vallons de Vilaine.

Energ'iV s'engage à accompagner le projet et son investissement initial pendant une durée de 20 ans. Cet investissement dans la durée est une garantie de pérennité du projet.

L'accompagnement passe aussi par un financement participatif qui permettra aux riverains de s'associer au projet et de devenir à leur échelle acteur de la transition énergétique sur leur territoire.

